



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le jeudi 6 avril 2017

La Stratégie Bas Carbone française : la France première au classement des stratégies de long terme européennes

L'étude MaxiMiser, menée par le WWF, a comparé les 11 stratégies déposées par les États-membres de l'UE dans le cadre du rapportage européen. La stratégie française est classée première parmi les 11 stratégies évaluées, avec un score de 77,54 % (contre 50,5 % en moyenne).

Ségolène Royal se félicite des résultats de cette étude.

L'étude a évalué :

1. le contenu des stratégies bas carbone (portée, ambition),
2. leur crédibilité (investissement politique, suivi, participation du public, intégration avec les autres stratégies nationales),
3. la robustesse des processus (transparence, base analytique, mécanisme de revue).

Le rapport décrit la stratégie bas carbone de la France comme « un exemple extrêmement positif de stratégie de long terme », incluant une large palette de bonnes pratiques, telles qu'une approche utilisant les budgets carbone, un caractère légalement contraignant, une participation des différents acteurs dans le processus, ainsi qu'un mécanisme de revue.

Sa rédaction très accessible ainsi que les résumés en anglais et français permettent, selon le WWF, son appropriation par tous.

En ayant publié sa stratégie bas carbone sur le registre de la Convention Climat, la France fait également partie des 6 pays à avoir déjà soumis leur stratégie, en accord avec l'article 4.19 de l'Accord de Paris.

Les visions de long terme fournies par ces stratégies sont nécessaires, mais elles doivent aussi stimuler les actions immédiates pour lutter contre le dérèglement climatique. D'ores et déjà, des indicateurs sont discutés pour suivre la mise en œuvre des 67 recommandations de la stratégie, à travers notamment l'application des dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Enfin, sa révision déjà programmée pour fin 2018 permettra l'intégration de l'objectif de neutralité carbone (d'ici 2050, ou au moins au cours de la seconde moitié du siècle, comme indiqué dans l'Accord de Paris).

En savoir plus :

La France a adopté, en novembre 2015 la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone>

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31